CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021

NOTE DE SYNTHÈSE

Objet : Vote du Budget Primitif Ville pour l'exercice 2021.

I – LES AXES DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2021

Comme la loi le prévoit, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 dont nous avons débattu le 21 janvier dernier exposait les mesures contenues dans le projet de Loi de Finances 2021 en direction des collectivités territoriales ainsi que l'environnement économique et financier.

Au moment où cette note est rédigée, aucune dotation de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation Nationale de Péréquation) ne nous a été notifiée, ni mise en ligne par la Direction Générale des Collectivités Locales. Elles seront donc amenées à être revues dans le courant de l'année par le biais d'une décision modificative.

Une incertitude pèse également sur les participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) envers les structures de la Petite Enfance et de la Jeunesse. En 2020, malgré la forte baisse d'activités liées à la fois à la fermeture des établissements pendant le premier confinement, et la baisse de fréquentation qui s'en est suivie, la Mairie a pu préserver son niveau de recettes grâce au versement de compensations en raison de la sous-activité liée à la COVID.

Il n'est pas certain que de tels efforts soient reconduits en 2021. Par ailleurs, les participations que perçoit normalement la Mairie pourraient être fortement minorées en raison de la sous-activité 2020 constatée. Le montant de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales s'appuie sur les taux de fréquentation N-1.

Malgré ces incertitudes, le budget 2021 de la Ville du Bourget se veut progressiste en matière de ressources humaines et ambitieux en matière d'investissement. Cette année, l'accent sera mis notamment sur l'augmentation des effectifs de la Police Municipale, l'achèvement des travaux de l'Hôtel de Ville, le commencement des travaux de la reconstruction de l'Ecole Jean Jaurès et le lancement des études en vue de la reconstruction de la piscine municipale dans le cadre de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, en lien avec la SPL Le Bourget Grand Paris.

Nonobstant ce plan de charges conséquent, la Commune souhaite initier d'importants travaux d'investissements sur le patrimoine communal. Parmi les opérations les plus structurantes, nous pouvons citer : le transfert et le réaménagement du poste de la Police Municipale, le réaménagement paysager du Square Charles de Gaulle, la végétalisation de la cour de l'Ecole Maternelle Saint Exupéry, l'aménagement de la cour Maxime Husson (parvis de l'Hôtel de Ville), la rénovation complète de la voirie et l'enfouissement des réseaux sur la rue du président Wilson, la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans les locaux de

l'Hôtel de Ville en lieu et place de l'actuel Centre Municipal de Santé dans le bâtiment du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

A cela s'ajouteront des travaux d'accessibilité sur l'ensemble du patrimoine communal, et plus particulièrement sur les Etablissements Recevant du Public (ERP). Ces derniers seront phasés à l'horizon 2026 et mis en cohérence avec les recommandations de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP), non actualisé depuis 2015.

Dans ce contexte la construction participative du Budget Primitif 2021 avec l'administration territoriale et les élus s'est faite autour des principes directeurs suivants :

- pas d'augmentation des taux communaux de la fiscalité ménage depuis 2009,
- une évolution des charges de personnel liée notamment au renforcement des effectifs de la Police Municipale,
- l'achèvement des travaux de réaménagement partiel de l'Hôtel de Ville. Les services municipaux devraient réintégrer les locaux au cours du premier trimestre 2021,
- le démarrage des travaux de reconstruction de l'école Jean Jaurès après une année 2020 consacrée uniquement aux études de faisabilité et les premiers travaux liés au relogement du CECB corrélés à la réalisation d'un espace dédié au Service Information Jeunesse (SIJ),
- le lancement des études de la reconstruction de la piscine municipale en lien avec la SPL Le Bourget Grand Paris ;
- la réalisation de travaux sur divers sites notables de la Ville pour plus de 4,2 millions d'€uros en sus des dépenses d'investissement courant.

Comme tout exercice prévisionnel, le budget qui est soumis à votre approbation s'appuie sur une prévisionnel de dépenses et de recettes qu'il conviendra, le cas échéant, d'ajuster en cours d'année par une ou plusieurs décisions modificatives.

II – LE BUDGET PRIMITIF 2021

Cette année, en raison du resserrement du calendrier budgétaire, le compte administratif et le compte de gestion ne vous seront pas présentés au cours de cette séance.
Néanmoins, comme le permettent les articles L 2311-5 et R 2311-13 du Code Général des Collectivités (CGCT), les résultats de l'exercice 2020 à reprendre dans le Budget Primitif 2021 ont été arrêtés en concertation avec les services de la Trésorerie Municipale de Drancy. La fiche de résultat approuvée par le comptable public nous permet donc de reprendre les résultats 2020 au budget primitif 2021.

Tenant compte de ces éléments, nous vous proposons l'étude du Budget Primitif 2021 et de chacune de ses deux sections :
Le Budget Primitif 2021 s'équilibre en recettes et dépenses de toutes natures à 49 235 400,37 €uros répartis par section ainsi que suit :

- En section de Fonctionnement : 25 064 746,98 €uros,
- En section d'Investissement : 24 170 653,39 €uros.

Après affectation du résultat de clôture, un recours à l'emprunt de 9,9 millions d'€uros reste nécessaire pour financer le programme d'investissement.

Les prévisions budgétaires 2021 sont en hausse de + 30,13 % par rapport au budget 2020. Cette forte hausse est principalement imputable à une année 2020 très faiblement représentative de l'activité normale de fonctionnement des services municipaux, aussi bien en recettes qu'en dépenses. Aussi, si l'on prend en compte l'année 2019, cette hausse s'élève à + 19,77 %.
Elle est principalement due à la section d'investissement qui passe de 14,4 millions d'€uros en 2019 à 24,2 millions d'euros en 2021.

A- La section de Fonctionnement :

Les recettes réelles de Fonctionnement sont inscrites au Budget Primitif 2021 pour 23 764 929 €uros, soit une baisse de 1,74 %. En 2020, les recettes avaient été revues à la baisse en raison de l'arrêt de certains services municipaux suite aux mesures de restrictions mises en place pour enrayer la propagation du Covid-19.
Cette variation marginale traduit une logique d'inscription prudentielle, eu égards aux incertitudes qui planent concernant la crise sanitaire et la reprise d'une activité normale dans le courant de l'année 2021.
Les propositions de recettes pour 2021 intègrent une variation prudentielle des recettes de fiscalité basée sur les estimations d'un cabinet d'audit ayant accompagné la Ville dans sa préparation budgétaire. Ces nouvelles estimations permettent ainsi de proposer des recettes globales de fonctionnement légèrement en hausse par rapport à 2020 et 2019 (+2,42%).

L'évolution des recettes de Fonctionnement :

- **Le chapitre 013** (atténuations de charges) :
  - Au 6419, les remboursements sur rémunération du personnel, 1 K€ sont inscrits, ce montant correspond aux remboursements des indemnités journalières versées pour les arrêts liés aux accidents de travail.
  - Au 6459, remboursement de sécurité sociale et prévoyance, une inscription de 35K€ (réalisé 2020 de 39,6 K€).

- **Le chapitre 70 (produits des services du domaine et ventes diverses) accuse une baisse de 11% par rapport au budget 2020.**

Cette variation s'élève à - 47,7 % si l'on prend en compte la variation entre 2019 et 2021 car ce chapitre comptabilisait la recette versée par le Salon International de l'Aéronautique (SIAE) à hauteur de 70 K€. Une dépense du même montant était inscrite en dépense au titre des frais de déplacement des élèves des classes alentours pendant le salon de l'aviation.
La tendance baissière dans les prévisions entre 2020 et 2021 s'explique par une volonté de rester dans une logique prudente quant aux inscriptions de recettes liées à l'activité des services. En effet, au moment où est rédigée cette note, il n'est pas exclu qu'un re-confinement national soit prononcé, ou qu'au moins des mesures plus strictes de circulation des personnes soient mises en place.

- **Le chapitre 73 (impôts et taxes)**

Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité communale pour les impôts sur lesquels la commune conserve un pouvoir de taux.

Au 73111 (Taxes foncière et d'habitation) : il convient de se référer à la note de synthèse présentée précédemment pour le vote des taux.

Cette année encore, comme depuis 2009, ils seront donc les suivants :

- pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, 15,92 % (Ville) + 9,33 % (EPCI) = **25,25 %**
- pour la Taxe Foncière sur le Foncier Bâti, 18,61 % (Ville + EPCI) + (EPCI) + 16,29 % (Département) = **34,90 %**
- pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti, 17,39 % (Ville) + 1,65 % (EPCI) = **19,04 %**

La part de produit correspondant à ces anciens taux additionnels, corrigée des montants des charges relatives à des transferts de compétences (actés en CLECT), a vocation, en application de la loi NOTRe, à être reversée au Territoire via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

Néanmoins, avec le retour des compétences facultatives en 2017 et 2018, le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales 2018 versé par la Ville à l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol était nul.

Pour 2021, le FCTT de la Ville du Bourget pourrait être revu notamment concernant les compétences PLU et Politique de la Ville transférées à l'EPT. Il conviendra alors d'ajuster le budget primitif par une décision modificative.

L'application du coefficient correcteur permettra à la Ville de conserver un montant de recettes équivalent à celui des années antérieures. Ce sont donc 12 376 973 €uros qui sont inscrits au titre du produit de la fiscalité ménage, soit une augmentation prévisionnelle de + 4,74 % comprenant l'application du coefficient de revalorisation des bases de 0,2 % mentionné dans la loi de finances pour 2021, et une hausse physique des bases de + 1,5 % selon les estimations effectuées par KPMG.

On enregistre également au chapitre 73, le produit des attributions de compensation versées par la Métropole. Les attributions provisoires pour 2021 n'ont pas encore été notifiées à la Ville par la Métropole, mais elles devraient être identiques à celles de 2020, soit 5 473 745 €uros.

La prévision de la dotation du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) est attendue à 860,6 K€ selon les estimations de notre partenaire Finance Active, dans l'attente de la notification officielle qui n'interviendra qu'en juillet 2021.

La recette prévue pour le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) est estimée à 485,7 K€ également par Finance Active dans l'attente de la notification officielle habituellement transmise au mois de juin.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est inscrite pour 450 K€ en 2021, soit une hausse de 20 K€ par rapport à 2020 afin de prendre en compte un réalisé 2020 plus important que le montant prévisionnel.

Le produit des droits de place versé à la Ville par les exposants du Marché Alimentaire Communal est estimé cette année à 125 K€, soit 5 K€ de moins qu'au budget primitif 2020.

Enfin, la taxe sur l'électricité est prévue à hauteur de 180 K€ au vu de la réalisation des recettes 2018.

- **Le chapitre 74 (Dotations et participations)**

L'inscription globale est de 3 013,5 K€ soit une évolution à la baisse de 11,34% par rapport à 2020 (et de - 16,15 % par rapport à 2019).

Cette baisse de 385,6 K€ est principalement imputable à la baisse de la péréquation, fortement visible sur la Dotation Forfaitaire qui baisse de 101 K€.

Parallèlement à ces variations, le chapitre Dotations et Participations enregistre les évolutions suivantes :

- Une prévision prudentielle concernant les participations de l'État via la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement du fonctionnement des équipements de l'enfance, de la petite enfance, mais également pour le projet de ville RSA à hauteur 967,8 K€, soit une baisse prévisionnelle de 245,7 K€. S'y ajoute les participations versées au titre de la Convention de coopération culturelle ainsi qu'à « La Capsule » prévues à hauteur de 47,4 K€ contre 18,5 K€ en 2020. Cette hausse s'explique par le versement d'une aide de 28,1 K€ par le département dans le cadre du soutien aux secteurs du culturel fragilisés par la crise sanitaire.
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) prévue à hauteur de 499,2 K€, soit + 60,9 K€ par rapport au BP 2020,
- Une inscription à hauteur de 50 K€ au titre des recettes du FCTVA pour les grosses réparations éligibles en section de Fonctionnement. A noter que l'automatisation du FCTVA initialement prévue pour entrer en vigueur au 1er janvier 2021, ne s'appliquera pas cette année pour les collectivités sous le régime N-1 ; pour ces dernières, l'automatisation est repoussée à 2022. C'est le cas pour notre Commune.

- **Le chapitre 75 (Autres produits de gestion courante),** évolue à la marge avec une inscription de 60,2 K€ contre 64 K€ en 2020 ; en fin d'année 2020, l'un des locataires d'une résidence appartenant à la Ville a quitté son logement.

- **Le chapitre 77 (Produits exceptionnels)** ne comporte aucune inscription par mesure de prudence conformément au caractère exceptionnel de ce type de recettes.

Le report à nouveau créditeur (compte 002) de 1 299 817,98 € vient compléter les recettes de l'exercice. Au total les recettes de la section de Fonctionnement s'élèvent à 25 064 746,98 €.

L'évolution des dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses réelles de Fonctionnement sont inscrites au budget 2021 pour un total de 23 978 083 €uros.

Elles sont constituées :

- **Au chapitre 011 des charges à caractère général** pour un montant de 8 091 585 €uros, soit une hausse non négligeable de 25,29 % par rapport aux crédits ouverts en 2020.

Cette évolution s'explique principalement par la variation des comptes suivants :

- Sur le compte 6042 « Achat de prestations de services », une évolution de +31,56 %, soit **+ 274 680 €**.

  Cette augmentation est la résultante d'ajustements effectués à la hausse comme à la baisse.
  Elle s'explique principalement comme suit :
  - L'inscription de l'intégralité de la participation communale à la crèche privée au sein de laquelle des berceaux sont réservés pour les bourgetins. Cette inscription complémentaire représente 74,3 K€.
  - Sur le secteur de la jeunesse, une augmentation des crédits alloués aux séjours Eté et Hiver permet d'inscrire une enveloppe globale de 45 000 €uros pour l'année 2021. La municipalité souhaite proposer aux jeunes bourgetins 4 séjours Eté et Hiver pour les 11-17 ans et un week-end pour les 18-25 ans.
  - Une évolution de +81,15K€ est constatée sur le secteur des services techniques. Elle s'explique par l'augmentation des crédits alloués à la pose et dépose des illuminations pour + 57,7 K€, et à l'inscription d'une enveloppe prévisionnelle de 15 K€ pour le désencombrement des locaux de l'Hôtel de Ville.
  - +15,9 K€ sur le secteur de la communication pour la réalisation de gravures sur les médailles du travail de la ville, la réalisation d'une vidéo et la refonte du logo de la Ville,
  - +7,3 K€ pour le Conservatoire Municipal au titre de la participation communale au spectacle « Les envolées ». L'an dernier, ce festival, qui se déroule habituellement au mois de juin, n'avait pu se tenir en raison de la COVID.

- Sur le compte 611 « Contrats de prestations de services », il ressort une évolution de **+ 974,8 K€** qui s'explique par :
  - l'engagement pris auprès des bourgetins d'améliorer l'offre de service sur la propreté urbaine. Le nouveau marché de propreté urbaine, qui démarre début février 2021, augmente les inscriptions budgétaires à hauteur de + 382,9 K€,
  - le paiement de la prestation de restauration scolaire sur une année pleine, soit une augmentation de + 440 K€ de BP 2020 à BP 2021, et de +146 K€ par rapport au réalisé 2019.

- Sur le compte 6132, locations immobilières, une inscription de **275 000 €** est effectuée. Pour rappel, ce montant avait été réajusté lors de la DM1 2020 pour porter le montant total de ce compte à 308,9 K€.
  Dans le cadre du budget 2021, il est prévu une rationalisation de ce montant qui comprenait la location des locaux sis au 22-24 rue Anizan Cavillon et occupés par une partie des services municipaux. Le réaménagement dans les nouveaux locaux de l'Hôtel de Ville devraient, si accord avec le bailleur il y a, permettre à la Ville d'économiser des dépenses de fonctionnement sur ce poste. Il est donc prévu de le minorer de 35 K€ par rapport à une inscription en année pleine.

- Sur le compte 6067 fournitures scolaires, on note une évolution de +20,35 K€ suite à la volonté de la Municipalité d'augmenter le montant de la dotation par élève la passant ainsi à quasiment 40 €uros par élève.

Au sein de ces dépenses il convient de noter la création de trois nouveaux périmètres budgétaires au sein du budget communal :

- **Le budget « Evènementiel »** porté par la Direction Générale Adjointe des Sports, de la Jeunesse, de l'Evènementiel et des JO. Pour la réalisation des diverses animations aux profits des administrés, il est prévu une enveloppe globale de 257 464 €uros. Ce montant comprend la réalisation de divers évènements tels que la parade de Noël, Pâques, la fête du printemps, le village d'été, le village d'hiver, le forum des associations, les foulées de l'aéroport.
  Le montant sera revu si besoin est en fonction de l'évolution de la situation sanitaire en France.

- **Le budget Structure Information Jeunesse (SIJ)** également porté par la Direction Générale Adjointe des Sports, de la Jeunesse, de l'Évènementiel et des JO pour un total de 5 200 €uros.

- **Le budget Cabinet du Maire** qui portera désormais les dépenses liées à la tenue des vœux aux personnalités. Les vœux du personnel seront gérés directement par le budget de la Direction Générale, tandis que le coût des vœux aux anciens a été réintégré dans le budget du Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 70 000 €uros.

- **Au chapitre 012 des charges de Personnel d'un montant de 13 935 999 euros** :

L'inscription de 13 935 999 euros sur les charges de personnel représente une hausse de 9,74% par rapport au réalisé 2020, et 10,62 % par rapport au budget primitif 2020.

En effet, afin de répondre à la demande des Bourgetins, la Ville du Bourget souhaite développer sa politique sécuritaire. Pour cela, elle ambitionne de mettre en place une Police Municipale qui officiera 24heures/24 et 7 jours/7.
Sur 2021, ce sont ainsi 9 créations de poste qui ont été effectuées avec le recrutement de 6 agents de police municipale et 3 opérateurs CSU/ASVP.

La création de la Structure Information Jeunesse (SIJ) sera effective au cours de l'année 2021. La mise en place de ce service à destination de la jeunesse Bourgetine nécessitera l'embauche de personnels dédiés.

Par ailleurs, la hausse des charges de personnel en 2021 s'explique par :

- La finalisation du protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) visant à augmenter le niveau de rémunération des agents publics dans un contexte de gel du point d'indice ;
- L'augmentation de certains taux de cotisation patronaux ;
- L'obligation faite aux collectivités à compter du 1er janvier 2021 de verser une indemnité de fin de contrat à certains agents contractuels remplissant les conditions et dont la collaboration avec la Ville du Bourget s'achève ;
- La finalisation de la mise en place du RIFSEEP pour les cadres d'emplois qui étaient jusqu'à présent non concernés ;
- Une politique d'avancements de grades et de promotions internes visant à valoriser la compétence et la manière de servir des agents les plus méritants ;
- Le paiement à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales des contributions patronales obligatoires au titre des validations de service ;
- Le pourvoi des postes vacants de la collectivité (certains d'entre eux n'étant pas occupés depuis plusieurs mois).

- **Les subventions et les participations au chapitre 65 pour 1 586 447 €uros :**

Le périmètre du chapitre 65 est désormais stabilisé notamment avec la neutralisation totale du FCCT suite au retour de la dernière compétence facultative, la piscine, intervenu au 1er janvier 2018 entre la Ville et l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol. Comme en 2020, il est de nouveau égal à zéro. Ce montant pourra être ajusté en cours d'année en fonction des évolutions demandées par l'EPT notamment au sujet du FCCT PLU.

La hausse de ce chapitre limitée à + 4,53 %, est liée principalement à l'augmentation de l'inscription au titre de la participation de la Ville au contingent incendie (+ 1,74 % par rapport au réalisé 2020), et à l'augmentation des subventions aux associations à hauteur de 40 809 €uros.
Le montant total des subventions versées aux associations de droit privé s'élève ainsi à 565 447 €uros (article 6574). Ce montant pourra être complété en tant que de besoin si nouvelles associations encore jamais financées par la Ville déposeraient un dossier dans le courant de l'année.

Le montant prévisionnel destiné à l'exécution du contrat (classes élémentaires) et du contrat simple (classes maternelles) avec l'Institution Sainte Marie est inscrit en 2021 pour 93 K€, + 31 000 €uros pour les participations diverses dont celle au Syndicat Autolib', soit une inscription de 124 000 €uros au 6558.

Les subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à la Caisse des Ecoles sont reconduites pour 2021, soit respectivement 250 000 €uros et 31 000 €uros.

- **Les intérêts de la dette au chapitre 66 à hauteur de 318 000 € :**

Au 66111, 315 000 €uros sont inscrits au titre des intérêts de la dette en cours.
Ce montant devra impérativement être réajusté en fonction de la stratégie qui sera arbitrée sur le lancement de la programmation d'investissement afin de ne pas faire peser inutilement des frais d'emprunt sur l'année 2021.

S'y ajoutent 1 500 €uros inscrits au 6618, au titre des intérêts de la ligne de trésorerie. Actuellement la Ville possède une ligne de trésorerie de 3 millions d'€uros souscrite auprès de la Caisse d'Epargne dont la date d'expiration est la fin du mois de mars 2021.
Au vue de l'important programme d'investissement prévisionnel, il conviendra d'en souscrire une nouvelle. En fonction du montant de celle-ci, et des tirages et remboursements de fonds qui seront effectués dans le courant de l'année, la prévision budgétaire au 6618 pourra également être ajustée.

Enfin, selon les estimations de Finance Active, le montant du rattachement des Intérêts Courus Non Echus (ICNE) est égal à 1 500 €uros, soit un total de 318 000 €uros de crédits inscrits au budget primitif 2021 sur le chapitre 66.

- **Au Chapitre 67 - 46 052 €uros :**

Il est prévu une inscription de 19 K€ au 6714 « *Bourses et prix* » pour le financement des bourses aux bacheliers, des études et stages à l'étrangers des étudiants bourgetins et, le financement de 10 Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA).

Afin de procéder à la suite des remboursements des frais d'inscription des familles s'étant acquitté de l'intégralité des frais d'inscription de l'année 2019-2020, il est prévu une enveloppe globale de 15 552 €uros.

En sus de ces inscriptions, 11 500 €uros sont provisionnés pour d'éventuelles annulations de titres et autres charges exceptionnelles. A titre de comparaison, en 2020, la Ville a dû s'acquitter de 10 393,98 €uros de charges exceptionnelles et annulations de titres.

- **Un niveau d'autofinancement contraint en raison de la hausse des dépenses de personnel :**

La hausse exceptionnelle des dépenses de personnel, n'étant en 2021 pas compensée par l'inscription de recettes de fonctionnement pérennes, affecte mécaniquement le niveau d'autofinancement qui passe de 3 621,2 K€ à 1 086,7 K€ (cette inscription regroupe l'autofinancement prévisionnel (chapitre 023) qui est inscrit pour 309,5 K€ et les dotations aux amortissements (chapitre 042) pour 777,2 K€.

B – La section d'Investissement

L'évolution des recettes d'Investissement :

Les recettes réelles d'Investissement sont au total estimées à 13 184,3 K€ (hors emprunt d'équilibre), dont 616 K€ de reports de recettes.

- **Au chapitre 13**, les participations et les subventions d'équipement sont de 9 927,4 K€ hors reports. Il s'agit de la subvention d'équipement versée par la SOLIDEO au vu des montants hors taxe engagés pour les travaux de reconstruction de l'Ecole Jean Jaurès.

  Comme l'an dernier, il a été choisi de ne pas inscrire de recettes au titre des amendes de police compte tenu du caractère aléatoire de ce produit. Le cas échéant, il conviendra de l'inscrire en cours d'année via une décision modificative.

La Ville souhaite par ailleurs développer le recours aux financements extérieurs.
Ce chapitre sera donc susceptible d'être ajusté en cours d'année en fonction des subventions d'attribution qui nous serons notifiées.

- **Au chapitre 16** (emprunts et dettes assimilées), en sus de ces dépenses, il est prévu l'inscription d'un emprunt de 9 899,7 K€ pour financer l'ensemble des investissements en dehors de l'autofinancement.

Les recettes financières sont de 1 105 K€, elles sont composées :

- **Au chapitre 10**, du FCTVA pour 945 K€ et du produit de la Taxe d'Aménagement pour 160 K€.

Au compte 1068, le montant de la réserve capitalisée est de 1 483,8 K€ prélevés sur l'excédent de Fonctionnement 2020 afin de couvrir le besoin net de financement de la section d'Investissement.

Cette année, le solde d'exécution reporté est excédentaire notamment grâce à la réalisation de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole en fin d'année 2020.

Enfin, les recettes d'ordre sont de 1 086,7 K€ regroupant l'autofinancement prévisionnel pour 309, 5 K€ au chapitre 021 et la dotation aux amortissements pour 777.2 K€ au chapitre 040.

Le total des recettes de la section d'investissement s'élève donc à 24 170,7 K€

<u>L'évolution des dépenses d'Investissement :</u>

Le total des dépenses d'Investissement hors reports est de 21 820,2 K€ se réparti ainsi que suit :

- 450 K€ au titre du versement de la première annuité de participation à la SOLIDEO pour le financement de la reconstruction de l'Ecole Jean Jaurès,
- 1 771.3 K€ de remboursement en capital de la dette (hors nouvel emprunt),
- 19 598,9 K€ de programme d'investissement.

Le programme d'investissement est composé des dépenses d'entretien courant du patrimoine, du renouvellement de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux, et d'opérations structurants marquant ce début de nouveau mandat.

Par ailleurs, afin de sécuriser le niveau de ses investissements et de le corréler à son emprunt annuel, la Ville souhaite, comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), s'orienter vers une gestion pluriannuelle.

C'est dans ce cadre que vous sont proposés les premières autorisations de programme et crédit de paiements (AP/CP).

Les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP)

D'après l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ci-après.

Dans le cadre du budget primitif 2021, deux premières AP/CP sont présentées au vote du Conseil Municipal.

- **La reconstruction de la piscine municipale**

Dans le cadre des travaux d'investissement connexes à la reconstruction de l'Ecole Jean-Jaurès, et afin d'avoir une cohérence paysagère sur l'ensemble du parc sportif communal, il est acté de reconstruire la piscine municipale. En lien avec la SPL Le Bourget Grand Paris, la programmation de la construction de cet ouvrage est prévue à l'horizon fin 2023 ou premier trimestre 2024.

Le montant total de l'opération est estimé à 14,7 millions d'€uros (Source Assistance à Maitrise d'Ouvrage – AMO -). Il vous est proposé de procéder au vote de **l'AP « Reconstruction de la piscine municipale » selon les modalités suivantes :**

Reconstruction de la piscine municipale	**AP**	**CP 2021**	**CP 2022**	**CP 2023**	**CP 2024**
	14 700 000 €	200 000 €	7 000 000 €	5 000 000 €	2 500 000 €

- **Le déménagement du CECB**

Selon la programmation effectuée par l'Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO), le déménagement du CECB devrait être achevé à l'été 2022. Pour la réalisation de ces travaux, il est prévu une enveloppe globale de 675 000 €.

Déménagement du CECB	**AP**	**CP 2021**	**CP 2022**
	675 000 €	337 500 €	337 500 €

Un patrimoine communal vétuste mobilisant 04 Millions d'€uros de travaux de remise en état phasés sur les exercices budgétaires 2021 à 2026 dans le cadre de la mise en place d'un Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI)

Les bâtiments scolaires

Dans l'attente du livrable technique, énergétique et budgétaire de la société d'audit TB Maestro, prévu en avril 2021, une première enveloppe de **309 400 €uros** est priorisé sur un volume prévisionnel de travaux de **1 128 600 €uros**.

Ecole Blériot	
Fourniture et pose de stores	**13 800 €**
Installation alarme PPMS / Incendie	**2 000 €**
Création de 02 entrées séparées	**20 000 €**
Installation spots lumineux	**2 500 €**
Maternelle Jean Jaurès	
Remplacement chalet (vélos et matériel sportif)	**6 000 €**
Installation alarme PPMS	**5 000 €**
Elémentaire Jean Jaurès	
Installation luminaires cour intérieure	**1 500 €**
Maternelle Jean Mermoz	
Rénovation des sanitaires	**30 000 €**
Provision Commission de Sécurité	**4 000 €**
Rénovation éclairage intérieurs	**20 000 €**
Elémentaire Jean Mermoz	
Réfection toiture	**30 000 €**
Rénovation des sanitaires	**90 000 €**
Provision Commission de Sécurité	**4 000 €**
Motorisation du portail	**20 000 €**
Fourniture et pose de 02 bornes amovibles	**10 000 €**
Maternelle Saint-Exupéry	
Création espace vélos	**2 600 €**
Provision pour Commission de Sécurité	**5 000 €**
Ensemble des écoles	
Installation des auvents	**38 000 €**
Achat et pose de films occultants	**5 000 €**
TOTAL	**309 400 €**
Crèche Municipale	
Remplacement de la porte d'entrée et de deux portes arrières	**29 610 €**
Végétalisation de la clôture	**5 000 €**
Provision pour la préparation d'une commission de sécurité	**5 000 €**
Pose et fourniture d'un moteur de volet, et remplacement du revêtement de sol dans le hall d'entrée	**1 700 €**
TOTAL	**41 310 €**

Halte-Jeux

Fourniture et pose d'un linoléum	**9 500 €**

Conservatoire

Remplacement d'une pompe sur la chaudière	**4 500 €**
Fourniture et pose de lino en remplacement du carrelage	**16 500 €**
Fourniture et pose de plans de sécurité	**2 000 €**
Matériel de sécurité	**1 000 €**
Remplacement tableau électrique et mise en conformité tableau d'arrivée	**15 000 €**
TOTAL	**39 000 €**

Sports/Piscine

Pose d'un produit anti-glisse sur l'ensemble des plages de la piscine	**11 000 €**
Pose de films anti UV dans le hall d'accueil	**4 500 €**
Réfection toiture - étanchéité	**6 000 €**
Remplacement de 3 dômes cassés suite à l'effraction	**1 770 €**
Remplacement serrures des vestiaires	**1 000 €**
Remplacement des pièces du circuit chlore	**2 354 €**
Travaux de peinture et changement des sols du logement du gardien de l'EES	**15 000 €**
TOTAL	**41 624 €**

Jeunesse et évènementiel

Acquisition de décoration pour la tenue de divers évènements	**12 000 €**
Aménagement et équipement du local de la SIJ	**29 300 €**
TOTAL	**41 300 €**

Divers sites municipaux

Chauffage extincteurs, intervention sur les ascenseurs et monte-charge	**100 000 €**
Mise en conformité des installations électriques et du système de sécurité et des installations de gaz	**140 000 €**
Diagnostic des bâtiments	**47 700 €**
Travaux de mise en conformité des toitures	**20 000 €**
Remplacement de radiateurs et chauffe-eau	**12 000 €**
Fourniture et pose d'un système de contrôle d'accès dans les locaux du CTM	**10 500 €**
Fourniture et pose de 3 fenêtres sur le Centre André Malraux	**8 000 €**
TOTAL	**338 200 €**

Eglise

Travaux de remise en peinture	**25 000 €**
Remplacement des éclairages principaux	**14 000 €**
Remplacement du tableau général électrique intérieur de la sacristie vétuste et dangereux	**20 000 €**
Remplacement système chauffage	**25 000 €**
TOTAL	**84 000 €**

Cimetière

Sol du bureau - Luminaires dalles plafond	**10 000 €**
Aménagement globale du cimetière (jardinières, bancs, potelets)	**23 120 €**
Achat de chariots personnalisés	**3 450 €**
TOTAL	**36 570 €**

Environnement et cadre de vie

Fourniture et pose des arceaux sur les places de parking réservées	**2 100 €**
Reconditionnement / achats batteries arceaux places de parking	**1 700 €**
Programme annuel de renouvellement des arbres en ville	**15 000 €**
Achat de jardinières et de matériel de motoculture	**38 000 €**
TOTAL	**56 800 €**

Marché Alimentaire

Mise en sécurité du renfort des portes	**15 000 €**
Remplacement des cassettes des bas des portes	**30 000 €**
Fourniture et pose d'enseignes de matérialisation d'entrée du marché	**60 000 €**
Achat de tentes en remplacement des barnums	**60 000 €**
TOTAL	**165 000 €**

Voirie

Remplacement de bouches et poteaux incendie	**28 800 €**
Achat de mobilier urbain : potelets et barrières	**40 000 €**
Achat de 3 boîtes à livres y compris scellement	**3 500 €**
Fourniture et pose de bordures béton sur trottoir	**30 000 €**
Travaux de signalisation verticale et horizontale	**90 000 €**
Assistance à maîtrise d'ouvrage d'éclairage public et bureau d'études VRD	**30 000 €**
Remplacement de candélabres et lanternes	**50 000 €**
Signalisation Lumineuse Tricolore	**20 000 €**
Remplacement de 4 bornes électriques	**12 000 €**
Remplacement du garde-corps et de la main courante	**49 000 €**
Remplacement de la clôture rue des jardins	**7 000 €**
Sécurisation des passages piétons par personnages " Arthur et Zoé"	**1 500 €**
Réfection de la chaussée de l'intersection rue Edouard Vaillant / angle rue Jean Moulin	**38 000 €**
TOTAL	**399 800 €**

Sécurité

Achat de gilets pare-balle	**5 000 €**
Remplacement du mobilier spécifique de la Police Municipale	**45 000 €**
Achat de divers équipements (caméras, panneaux voisins vigilants, tasers, pistolets semi-automatiques, …)	**29 500 €**
Création centre de supervision et salle serveur	**328 000 €**
TOTAL	**407 500 €**

Transports et mobilités

Acquisition de véhicules	**142 500 €**
Fourniture et pose de 4 bornes de recharges pour le nouveau local de la Police Municipale	**47 000 €**
Achat d'une petite saleuse pour installer sur Piaggo Porter	**12 000 €**
Achat d'un véhicule pour la logistique de 20 m3	**60 000 €**
Achat d'un véhicule Peugeot Partner utilitaire	**14 000 €**
Achat d'un nettoyeur haute pression à eau froide	**950 €**
TOTAL	**276 450 €**

Logistique

Achat de drapeaux pour bâtiments communaux	**2 000 €**
Achat de 20 praticables pour divers évènements et de 3 micros pour la salle du Conseil	**15 500 €**
Achat d'un transpalette et d'un chauffage d'appoint	**2 000 €**
Achat de barrières Vauban	**5 500 €**
Achat de 200 chaises et de 30 tables	**7 000 €**
TOTAL	**32 000 €**

Urbanisme

Versement à divers partenaires de la contribution financière pour extension du réseau d'électricité	**83 720 €**
Acquisition d'un appartement situé au 45 rue Jean Jaurès	**43 000 €**
Acquisition de demi-sols de voie à la résidence des Aigles	**31 000 €**
TOTAL	**157 720 €**

Informatique

Abonnements, acquisitions et fonctionnement logiciels et licences *(en comptabilité publique M14, les logiciels et licences informatiques sont comptabilisés en section Investissement)*	**110 000 €**
Matériel informatique, téléphonie, réseaux divers	**73 700 €**
Travaux de câblages réseau et fibrage	**5 620 €**
TOTAL	**189 320 €**

Il conviendra d'ajouter à ce montant prévisionnel le coût de l'acquisition d'un nouveau logiciel finances, ou celui de l'acquisition d'une version plus récente tout en restant chez le même éditeur, car la maintenance du progiciel actuellement utilisé par la Direction des Finances arrive à échéance le 31/12/2021.

Les opérations structurantes

- **Le transfert et le déménagement du poste de police municipale**

Il est prévu d'installer les nouveaux locaux de la Police Municipale dans les anciens locaux de la crèche départementale 86 avenue de la Division Leclerc.
Le montant des travaux est estimé à **720 000 €.**

- **La rénovation complète de la voirie et l'enfouissement des réseaux sur la rue du Président Wilson pour un total de 701 630 €.**

- **L'aménagement du parvis de la cour Maxime Husson pour un montant total de 700 000 €.**

- **L'aménagement du Square Charles de Gaulle**

Des travaux sont prévus sur 2021 à hauteur d**e 500 000 €.**

- **La végétalisation de la cour de l'école maternelle Saint Exupéry**

Afin de réaliser ces travaux, il est prévu une enveloppe de **384 000 €.**
Seront également réalisés dans cette enveloppe le remplacement des structures de jeux et la plantation d'espaces verts.

- **Les travaux de sécurisation du mur du cimetière municipal pour 150 000 €.**

- **Les aménagements dédiés à la Maison de Santé Plurisdiplinaire dans les locaux de l'Hôtel de Ville : 200 000 €.**

- **Les travaux de mise en accessibilité du patrimoine communal**

En lien avec la réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP), il est prévu de progressivement remettre aux normes PMR le patrimoine communal, et notamment les Etablissements Recevant du Public (ERP). A ce titre, une enveloppe est budgétée à hauteur de **100 000 €.**

<u>Les opérations en cours d'achèvement</u>

Les travaux de l'Hôtel de Ville s'achèveront au cours du premier trimestre 2021 ; s'ensuivra le réaménagement des locaux par les services municipaux qui occupent pour l'instant l'espace de bureaux se situant au 22-24 rue Anizan Cavillon.
En complément des restes à réaliser prévus à hauteur de **1 642 650,15 €** sur l'année 2021, Il est prévu en dépenses nouvelles une enveloppe de **666 305 €** comprenant :

- le paiement des frais de maîtrise d'œuvre : ces frais ont été budgétisés lors de la DM1 2020 mais n'ont pu être versés en raison d'un écueil juridique concernant le montant des avenants,
- le relevé, la fourniture et la pose des plans d'intervention et d'évacuation,
- la fourniture et pose des extincteurs,
- l'achat du mobilier.

Le coût de cette opération, au titre du Budget 2021 est ainsi de **2 308 955, 15 €.**

<u>Les opérations liées à la tenue des Jeux Olympiques 2024</u>

- **Les travaux de reconstruction de l'Ecole Jean Jaurès**

Une enveloppe de **12 409 215 €** est prévue pour la réalisation des travaux de reconstruction du Groupe Scolaire Jean Jaurès. La nouvelle école devra être livrée pour la rentrée de septembre 2022. La totalité du montant des travaux hors taxe sera subventionnée par la Société de Livraison des Jeux Olympiques. (SOLIDEO).

- **Le transfert et le réaménagement des locaux du CECB**

Les travaux de relocalisation du Centre Educatif et Culturel du Bourget (CECB) sont prévus à hauteur de **675 000 €**. Ils feront l'objet d'un phasage via le vote d'une AP/CP (voir ci-dessus).

- **La réalisation de la nouvelle piscine communale.**

Les travaux de reconstruction de la piscine municipale sont prévus à hauteur de **14 700 000 €uros**. Ils feront l'objet d'un phasage via le vote d'une AP/CP.

Il convient d'ajouter à ces montants 2 150.5 K€ de dépenses d'investissements reportés.